

**Extrait du registre des délibérations  
de la Ville de Villeneuve d'Ascq**

Conseil municipal du mardi 26 mai 2026

**N° VA\_DEL2026\_141**

**Objet : Tarification des activités et sorties à destination des familles -  
Maison de quartier Jacques-Brel**

L'an deux mille vingt-six, le 26 mai à 18h45, le conseil de municipal de Villeneuve d'Ascq s'est réuni en l'hôtel de ville, lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Sylvain ESTAGER, suite à la convocation qui a été adressée à ses membres cinq jours francs avant la séance, laquelle convocation a été affichée à la mairie, conformément à la loi.

Tous les membres en exercice étaient présents ou représentés à l'exception de Alexis VLANDAS, ayant donné pouvoir à Lionel BAPTISTE, Dominique FURNE, ayant donné pouvoir à Maryvonne GIRARD, Lisa LASSELIN, ayant donné pouvoir à Sébastien COSTEUR, Mohamed AIT KASSI, ayant donné pouvoir à Antoine MARSZALEK, Victor BURETTE, ayant donné pouvoir à Pauline SEGARD, Lahanissa MADI étant excusée.

La Ville de Villeneuve-d'Ascq, par le biais de la Maison de quartier Jacques-Brel, met en place chaque année des sorties culturelles et de loisirs dans le cadre de la politique d'accompagnement social des familles.

Dans ce cadre, plusieurs animations, ateliers et sorties sont prévus au cours de l'année. Ils participent à la lutte contre l'isolement social, notamment des familles monoparentales et des personnes âgées. Ils visent également à renforcer les liens sociaux et intergénérationnels à travers des activités collectives accessibles, à soutenir les liens parents-enfants via des expériences de loisirs partagées, et à encourager l'ouverture culturelle autour de la nature, de la culture et du divertissement.

Le public est principalement mobilisé via les outils de communication classiques (affiches, flyers, etc.), ainsi que par les relais d'accompagnement social de la Maison de quartier Jacques-Brel (CCAS, MNS, éducateurs, structures sociales et éducatives). Les inscriptions se feront à la Maison de Quartier Jacques Brel.

Pour les prestations payantes, toute inscription sera confirmée lors de l'enregistrement d'un règlement immédiat pendant les permanences d'inscription. Seule la sortie de loisirs à Bellewaerde le samedi 31 octobre 2026 fera l'objet d'une participation financière des habitants en raison de son coût plus élevé et estimé à 6 772 € TTC.

La participation financière des familles sera calculée selon le quotient familial de la CAF du Nord, dont les montants sont repris en annexe de cette délibération.

Elle couvre le transport aller-retour en bus, la préparation, l'entrée ainsi que l'encadrement.

Néanmoins, les activités inscrites dans le cadre du contrat de ville, notamment le projet « Green School », ainsi que certaines sorties culturelles, sont entièrement gratuites. Ces actions, dont la liste figure en annexe, visent à favoriser l'accès à la culture, à encourager l'ouverture et à permettre aux habitants, des quartiers prioritaires, de sortir de leur environnement quotidien et de s'inscrire dans une dynamique d'intégration culturelle et sociale.

Par ailleurs, dans une logique d'accessibilité et d'équilibre entre activités pédagogiques et temps de détente, les sorties de loisirs dont le coût n'excède pas 5 € par personne sont également proposées gratuitement.

Cette organisation permet de maintenir des temps conviviaux accessibles à tous, essentiels pour encourager la participation des familles, renforcer leur engagement et favoriser leur ouverture culturelle, en cohérence avec les missions de la Maison de quartier.

**Après avis de la Commission Plénière du mercredi 13 mai 2026, Il est proposé aux membres du conseil de fixer comme suit la participation des familles villeneuvoises aux sorties de l'année 2026.**

**Imputation comptable : 74718 524 4271**

**Politique publique (domaine-action-activité) : 08.6.3 Equipe de quartier**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité des présents et des représentés cette proposition.**

Ainsi fait et délibéré en séance, le jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Le secrétaire,  
Garance GUILLERET-GIVERS

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Sylvain ESTAGER

Extrait de la présente délibération a été affiché le vendredi 29 mai 2026 à la porte de la mairie et publié sur le site internet de la ville, en exécution des dispositions des articles L.2121-25 et R.2121-11 du code général des collectivités territoriales

ID télétransmission : 059-215900093-20260526-224416-DE-1-1

Date AR Préfecture : jeudi 28 mai 2026

**Animations proposées à titre gratuit pour l'année 2026**

GREEN SCHOOL: Atelier Terrarium	GRATUIT
GREEN SCHOOL: Atelier Création de bougie naturelle	GRATUIT
GREEN SCHOOL: Atelier produit ménager	GRATUIT
GREEN SCHOOL: Atelier UP Cycling, transformation de t-shirt en tot bag	GRATUIT
GREEN SCHOOL: Atelier Santé Mental	GRATUIT
GREEN SCHOOL: Atelier Création de cosmétique naturel	GRATUIT
GREEN SCHOOL: Atelier création de carte sur papier recyclé	GRATUIT
GREEN SCHOOL: Atelier création cabane à insecte	GRATUIT
Match Lille/Lens offert par la Ville	GRATUIT
Sortie culturelle : Découverte des monuments de Paris au participants des cours de FLE	GRATUIT
GREEN SCHOOL: Sortie UMIK sur la Deûle	GRATUIT
Sortie Culturelle découverte de la maison natale de Charles de Gaulle	GRATUIT
GREEN SCHOOL: Sortie culturelle au Louvre Lens	GRATUIT
GREEN SCHOOL: Sortie Zuydcoote	GRATUIT
GREEN SCHOOL: Sortie à la Baie d'Authie	GRATUIT
GREEN SCHOOL: Sortie à Calais	GRATUIT
GREEN SCHOOL pendant la fête des voisins : Atelier fabrication d'objet à partir de ballon recyclé Atelier Fresque des légumes – Animations gustatives	GRATUIT
Sortie découverte à la patinoire	GRATUIT
GREEN SCHOOL : Apprentissage du vélo et de la sécurité routière à vélo	GRATUIT
CULTURE : Atelier découverte des jeux d'échec	GRATUITE
GREEN SCHOOL : Atelier d'équithérapie	GRATUITE
GREEN SCHOOL : Sortie Grotte de Han	GRATUITE

**TARIFICATION AVEC TAUX D'EFFORT : Sortie Belleaearde**

4,794%		4,98%		6,36%		9,34%		11,90%		17,80%		21,92%	
Tranche 1 de 0 à 369 €		Tranche 2 de 370 à 418 €		Tranche 3 de 419 à 499 €		Tranche 4 de 500 à 550 €		Tranche 5 de 551 à 611 €		Tranche 6 de 612 à 713 €		Tranche 7 de 714 à 780 €	
A	E	A	E	A	E	A	E	A	E	A	E	A	E
2,56€	1,28€	2,69€	1,34€	3,43€	1,72€	5,04€	2,52€	6,43€	3,21€	9,61€	4,80€	11,84€	5,92€

Détails sur la participation financières Belleaearde :

Le coût moyen par personne pour les sorties estivales a été estimé à 54 € (transport aller/retour, préparation du déplacement, encadrement, évaluation, frais de communication, billetterie).

La participation pour les enfants (jusqu'à 12 ans inclus) est calculée sur la base de 50 % de la participation adulte.

Le quotient familial est obtenu selon la formule suivante :  $1/12^e$  des ressources imposables perçues par la famille, auxquelles s'ajoutent les prestations familiales (allocations familiales, complément familial, allocation adulte ou enfant handicapé de l'année N), le tout divisé par le nombre de parts du foyer.

Le nombre de parts est calculé comme suit : 2 parts pour les parents (couple ou parent isolé). Pour les enfants à charge au sens des prestations familiales :  $1/2$  part pour chacun des deux premiers enfants, puis 1 part entière pour chaque enfant suivant ou pour un enfant handicapé, quel que soit son rang.